



PV CC Coppet 3/2012

CONSEIL COMMUNAL

**CONSEIL COMMUNAL DE COPPET
LEGISLATURE 2011-2016**

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 30 AVRIL 2012

Début de la séance : 20h15

Présidence : Monsieur Yves Riesen

Présents : 48 Conseillers ou Conseillères
Excusés : 7 Conseillers ou Conseillères
Absents : 0 Conseiller ou Conseillère

Le Quorum étant atteint, la séance peut avoir lieu valablement.

Ordre du jour :

1. **Approbation du Procès-verbal du 19 mars 2012 ;**
2. **Communications du Bureau du Conseil communal ;**
3. **Communications de la Municipalité ;**
4. **Nomination d'un membre à la commission ad hoc chargée de réviser le règlement du Conseil ;**
5. **Rapport de la commission permanente de Gestion concernant le préavis No 17/2011-2012 relatif à la demande d'approbation de la modification des statuts de l'Association à buts multiples des communes du district de Nyon et demande d'adhésion à la nouvelle Organisation régionale de protection civile du district de Nyon (ORPC) ;**
6. **Rapport de la commission permanente de la Mobilité concernant le préavis No 19/2011-2012 relatif à la demande de crédit de CHF 172,000.00 pour l'installation de supports à vélos à la gare et aux emplacements stratégiques de la commune ainsi que pour l'installation d'une station de vélos en libre service à la gare ;**
7. **Rapport de la commission permanente d'Urbanisme concernant le préavis No 20/2011-2012 relatif à la demande de crédit de CHF 44,000.00 pour la démolition de la villa sise sur la parcelle No 294 aux Rocailles ;**
8. **Lecture et approbation de l'extrait du Procès-verbal du jour ;**
9. **Divers et propositions individuelles.**



1. Approbation du Procès-verbal du 19 mars 2012

Le Président ouvre la discussion sur ce PV.

La parole n'étant pas demandée, l'Assemblée procède au vote à main levée. Le résultat est le suivant :

Oui : 43

Non : 0

Abst. : 4

Le PV du 19 mars 2012 est approuvé.

2. Communications du Bureau du Conseil communal

Le Président communique les points suivants :

Rapports des commissions

Il est rappelé que les rapports doivent être signés par tous les membres des commissions avant d'être remis au bureau du Conseil.

Conseil Régional

Il manque encore quelques réponses concernant l'autorisation de divulguer les adresses e-mail des membres de ce Conseil. L'envoi par courrier postal est possible

Sortie du Conseil le samedi 9 juin 2012

Les bulletins doivent être remis à la secrétaire d'ici la fin de la soirée.

3. Communications de la Municipalité

M. G. Produit souhaite la bienvenue aux étudiants de l'EPFL qui assistent à cette séance. Ces jeunes gens, en sections environnement, génie civil ou architecture, sont présents dans le Bourg pour deux jours, afin d'étudier les problématiques liées au développement urbain et, plus particulièrement, sur les espaces publics et la mobilité. Des discussions ont eu lieu sur les différents projets en cours, notamment autour de la gare et du château, et celles-ci vont se poursuivre demain. Ensuite, mercredi matin, ces étudiants se rendront dans d'autres agglomérations ayant le même genre de situation. Des places sont disponibles pour les conseillers/ers intéressés par ces visites. En fin de semaine, une délégation municipale se rendra à l'EPFL pour assister à une présentation sur le travail réalisé.

PDL de la gare de Coppet

La rédaction du cahier des charges est bientôt terminée. Un préavis sera prochainement présenté pour les frais générés par cette étude.

Buvette du Port de Coppet

Mme Fernanda Martins, jusque-là employée du service conciergerie auprès de la commune, a repris la gestion de cette buvette.

Engagement de personnel

Afin de remplacer Mme F. Martins et seconder M. J. Vincente, M. Eric Bouende, titulaire d'un CFC de gestionnaire en intendance, a été engagé à partir du 1^{er} mai.

Politique de stationnement

La Municipalité a écrit à tous les bénéficiaires d'une place de parking sur la parcelle 221, afin de les informer sur les changements qui auront lieu en fin d'année. En effet, suite à la nouvelle politique de stationnement, acceptée par le Conseil lors de la précédente législature, et la mise en place des nouvelles lignes de transports publics, de nombreuses personnes ne pourront plus obtenir de place de parking. L'Assemblée des Syndics de Terre Sainte en a été informée.



M. J.-C. Trotti

Ecurie des Vues

Cette association ayant obtenu en 2011 la Bourse du Prix et de la Distinction cantonale genevoise du développement durable, elle organise, le vendredi 15 juin prochain, la cérémonie de remise de ce prix pour 2012. Les membres de ce Conseil ont reçu une invitation personnelle du Service du développement durable du canton de Genève pour participer à cette manifestation.

Des félicitations sont adressées aux membres de cette association, dont certains font également partie de l'assemblée.

Mme N. Imesch

Centre de Défense Incendie et de Secours (CDIS)

Le CDIS, en collaboration avec le SITSE, invite la population à participer aux portes ouvertes qui auront lieu le samedi 16 juin 2012 sur leur site à Founex.

Sauvetage

Le bâtiment du sauvetage ayant des problèmes de stabilité, des travaux vont être entrepris tout prochainement afin de le sécuriser.

Mme S. Paratore

Bibliothèque intercommunale

Cette bibliothèque, située au Collège des Rojalets, remporte un franc succès en proposant plus de 21'000 livres, dont certains en allemand et en anglais. De 2007 à fin 2011, les prêts ont pratiquement doublé et sont passés de 15 à presque 30 mille ouvrages par an. Actuellement, 470 familles sont inscrites, soit 70 de plus que l'année dernière. Les bibliothécaires ont mis en place une nouvelle offre en proposant une ouverture supplémentaire sur 10 samedis matins répartis sur l'année. Les personnes membres reçoivent régulièrement des e-mails d'information.

Mme I. Naville

Buvettes

La buvette des Rocailles ouvre ses portes le 2 mai. Celle du Port, dès le 1^{er} mai, change ses horaires, soit de 8h30 à 22h. Concernant la buvette de la Gare, il n'y a malheureusement aucune nouvelle à donner.

Maison Michel

Un tous-ménages a été envoyé à l'ensemble de la population concernant les festivités à venir. Il est rappelé que le musée organise, ce samedi 5 mai, un petit déjeuner campagnard. Ces prochains mois, d'autres animations seront proposées, dont une dictée, le 6 octobre prochain, qui clôturera ce trentième anniversaire. M. E. Wegmann est remercié pour son travail.

M. G. Produit

Préavis pour la prochaine séance du 25 juin 2012

- demande de crédit pour l'acquisition de 10'995 m2 provenant de la parcelle n° 1, pour la prolongation de la servitude d'utilisation des caves du château et pour la constitution d'une servitude de passage public permettant la création d'un chemin piétonnier entre le chemin du Grand-Pré et la gare de Coppet ;
- comptes 2011;
- rapport de gestion 2011;
- demande de crédit pour l'acquisition d'un tracteur pour le centre sportif des Rojalets;
- demande de crédit pour des travaux d'aménagement à la Copétane ;
- demande de crédit pour la réhabilitation d'un collecteur au chemin des Grands-Huttins;
- demande de crédit pour des aménagements routiers en faveur des lignes de transports publics.

La séance se terminera par une festivité en l'honneur Mme A. Cherbuin, notre nouvelle députée. Un avancement de l'heure de convocation à cette séance est à prévoir.

4. Nomination d'un membre à la commission ad hoc chargée de réviser le règlement du Conseil



M. R. Richard propose M. F. Formenti, qui accepte. Il est nommé par acclamation. Cette commission se compose des membres suivants :

- Mme Amélie Cherbuin, présidente
- M. Avo Alliste
- Mme Sophia Baltzer
- Mme Claudine Chevalley
- M. Franco Formenti
- M. Niklaus Gerber
- M. Rodolphe Richard

Le Président remercie les membres de cette commission pour leur engagement.

5. Rapport de la commission permanente de Gestion concernant le préavis No 17/2011-2012 relatif à la demande d'approbation de la modification des statuts de l'Association à buts multiples des communes du district de Nyon et demande d'adhésion à la nouvelle Organisation régionale de protection civile du district de Nyon (ORPC)

A la demande du Président, le rapporteur de la commission de Gestion, M. J.-L. Manoury, lit les conclusions du rapport qui propose d'accepter ce préavis.

Le Président ouvre la discussion. Comme la parole n'est pas demandée, il propose de voter titre par titre. Personne ne s'oppose à cette proposition.

- Titre premier - Dénomination, siège, durée, membres, buts - Art. 1 à 7

Ce titre est accepté à l'unanimité.

- Titre II – Organes de l'Association – Art. 8 à 24

Ce titre est accepté à l'unanimité.

- Titre III – Capital, ressources, comptabilité – Art. 25 à 32

Ce titre est accepté à l'unanimité.

- Titre IV (n'existe pas, les statuts seront modifiés)

- Titre V – Impôts – Art. 33

Ce titre est accepté à l'unanimité.

- Titre VI – Arbitrage, dissolution – Art. 34 et 35

Ce titre est accepté à l'unanimité.

- Titre VII – Entrée en vigueur – Art. 36

Ce titre est accepté à l'unanimité.

- Annexe

L'annexe est acceptée à l'unanimité.

La parole n'étant pas demandée, le Président procède à la lecture des conclusions du préavis et l'Assemblée passe au vote.

Oui : 47

Non : 0

Abst. : 0

Le préavis No 17/2011-2012 relatif à la demande d'approbation de la modification des statuts de l'Association à buts multiples des communes du district de Nyon et demande d'adhésion à la nouvelle Organisation régionale de protection civile du district de Nyon (ORPC), est accepté à l'unanimité.

M. G. Produit remercie l'Assemblée pour sa décision. Etant Président du Comité de Direction de la Protection Civile du District depuis plus de six ans, ce vote est confortable pour lui.

6. Rapport de la commission permanente de la Mobilité concernant le préavis No 19/2011-2012 relatif à la demande de crédit de CHF 172,000.00 pour l'installation de supports à vélos à la gare et aux emplacements stratégiques de la commune ainsi que pour l'installation d'une station de vélos en libre-service à la gare

A la demande du Président, le rapporteur de la commission de la Mobilité, Mme T. Moreillon, lit les conclusions du rapport qui propose d'accepter ce préavis.

Le Président ouvre la discussion.

M. A. Alliste aimerait comprendre le terme libre-service.

M. G. Produit explique que le terme libre-service ne veut pas dire gratuit, mais qu'il s'agit d'une mise à disposition sous abonnement. Celui-ci sera valable non seulement en Terre Sainte, mais également à Nyon, Gland, Lausanne. Actuellement, 280 stations de ce type existent en Suisse.

M. P. Girardi est sidéré par le prix. Si les abris à vélos sont déduits, le coût pour 16 vélos en libre-service se monte à CHF 160,000.00, soit CHF 10,000.00 par vélo. Au bout de 5 ans, cette installation va revenir à CHF 2 millions, ce qui est complètement démesuré et inconcevable. Il propose à l'assistance de refuser ce préavis.

M. G. Produit explique que cette station en libre-service devrait coûter environ CHF 130,000.00 avec l'installation, les aménagements, ainsi que l'entretien des bornes et des vélos. Il concède que ce montant peut paraître élevé. Il rappelle que la nouvelle politique de stationnement, votée par le Conseil, doit pouvoir proposer d'autres alternatives à la voiture. Il ne faut pas s'arrêter uniquement sur le problème financier. Cette installation doit faire partie d'un réseau et, pour que cela se fasse, il faut qu'un certain nombre de communes l'acceptent. Si ce n'était pas le cas, le projet ne se ferait pas.

M. G. de Rham ne comprend pas pourquoi la commission des Finances n'a pas été consultée pour ce préavis. De plus, le prix des vélos n'apparaît pas.

Le Président explique que cette commission doit se prononcer dès qu'un préavis dépasse CHF 200,000.00, ce qui n'est pas le cas pour celui-ci. Toutefois, il rappelle que tous les préavis sont envoyés à ses membres pour consultation, ce qui leur permet de rapporter s'ils le désirent.

M. J.-C. Trotti ajoute que les prix des vélos sont compris et qu'ils font partie de la station.

M. N. Gerber aimerait des explications sur l'abri sécurisé.

M. J.-C. Trotti répond qu'il s'agit d'un système qui fixe la roue et le cadre du vélo. Malheureusement, pour le moment il n'existe pas d'antivol 100% optimal. Ce modèle a déjà été choisi par les communes de Nyon et de Gland.

M. G. Cherbuin fait remarquer que les vélos électriques devront obligatoirement être ramenés à la gare. De plus, il aimerait comprendre quel est le rôle social de ces installations.

M. G. Produit explique que l'Association Pro-Jet, à but non lucratif, fait travailler des jeunes en difficulté. Elle a développé l'entretien de ces stations pour leur permettre de s'intégrer dans la vie active. Le coût de cette intégration est élevé et cette Association fait beaucoup dans la région. De plus, il rappelle que cet investissement est principalement pour la jeunesse de demain.

Mme P. Gianoli Tuena estime que ce projet est intéressant, car son utilisation est possible dans d'autres gares.

M. F. Formenti partage le point de vue de M. P. Girardi, il estime que ce projet est trop cher. Il n'est pas contre le développement de ce type d'infrastructure, mais il se demande si celle-ci est bien adaptée à la situation, à Coppet en particulier. Il manque de bornes sur la commune. Les habitants de Coppet vont être obligés de ramener les vélos à la gare, ou de payer pour que ces engins passent la nuit chez eux. Il préférerait un subventionnement pour les personnes intéressées à l'achat d'un vélo ou l'installation de bornes pour les recharges des vélos électriques.

M. M. Gada voudrait savoir quelle commune a déjà voté pour ce projet et comment, logistiquement parlant, les usagers des autres communes vont pouvoir stationner leurs vélos, étant donné le peu de places à disposition. De plus, il estime que la mobilité douce est une responsabilité personnelle et qu'il faut encourager les habitants intéressés. Il explique que le montant du préavis correspondant à environ CHF 85.00 par personne et qu'il est peu probable que tout le monde désire acquérir une bicyclette. De plus, il pense que le travail de la commune est de mettre à disposition des abris à vélos



sécurisés et, peut-être également, des stations pour recharger leurs vélos électriques. Il propose de refuser ce préavis tel que présenté.

M. G. Produit répond que les municipalités des communes, citées dans ce préavis, ont déjà donné leur accord de principe. Il rappelle que la gare de Coppet est la plaque tournante de ce projet, mais que rien ne se fera si les autres parties intéressées n'y adhèrent pas. C'est un concept pour l'avenir. Concernant les places à disposition, cela dépendra des décisions des autres participants aux réseaux et leur nombre sera adapté aux besoins. La société CarPostal, qui va reprendre VeloPass, croit en ce projet. En ce qui concerne la mobilité douce qui devrait être une responsabilité personnelle, la bonne volonté de chacun ne suffira pas et elle devra obligatoirement passer par un certain nombre de contraintes.

Mme P. Gallimard aimerait savoir si une enquête a été menée auprès des villageois pour connaître leur intérêt pour ces installations.

M. G. Produit répond que cela n'a pas été le cas mais que l'expérience des autres réseaux a été prise en considération.

M. S. Mazzoli estime que ces installations pourraient intéresser les personnes qui viennent pour la journée dans notre commune, mais que, dans un premier temps, les habitants de Coppet n'en seront sûrement pas les principaux utilisateurs. Il pense néanmoins que ce préavis est une bonne initiative.

M. R.-C. Girod rappelle que les voitures hybrides, lancées par les japonais il y a quelques années, ont également dû se faire une place sur le marché de l'automobile et que cela a pris du temps pour que les constructeurs européens s'y mettent aussi. Il pense que ce sera la même chose pour les stations de vélos et il propose à l'Assemblée d'accepter ce préavis.

M. R. Richard, ayant participé à bon nombre de commissions, estime que la mobilité douce est le seul moyen à notre disposition pour rejoindre la gare de Coppet et que ces installations sont un signal positif pour l'avenir même si leur coût est élevé.

M. J.-P. Blanchoud aimerait savoir pour quelle raison il n'y a pas plus de séances intercommunales sur ces problématiques. De plus, il relève le manque de surveillance et de sécurité autour de la gare et il pense qu'il faudrait commencer par régler ces difficultés avant de proposer des stations en libre-service.

M. G. Produit répond que plusieurs organes législatifs ont été consultés et ont travaillé sur ce projet. Le Conseil régional coordonne et y participe financièrement, mais l'impulsion est venue de l'Assemblée des Syndics de Terre Sainte. Concernant l'insécurité à la gare, l'augmentation de l'activité devrait aider. De plus, la Municipalité insiste auprès de la police pour qu'il y ait plus de rondes et a maintenu un service SDS.

M. J.-L. Manoury tient à signaler qu'étant donné le coût élevé de ce projet, le rapport de la commission de la Mobilité a été difficile à rédiger. La question de subventionner l'acquisition personnelle d'un vélo a été soulevée.

M. G. Produit reconnaît que le coût peut sembler important mais il rappelle que ce préavis ne concerne pas uniquement l'acquisition de 16 vélos. La station complète, les vélos en libre-service et également les supports pour 80 vélos sont compris dans ce montant.

Mme C. Gavin Bader estime que, dans un premier temps, les couverts existants devraient être rénovés. Elle demande s'il ne serait pas possible de diviser ce préavis en deux parties, soit un pour la rénovation et l'autre pour la station.

M. G. Produit répond que cette proposition ne va pas dans le concept général du projet.

M. P. Girardi tient à signaler qu'il n'est pas un ennemi du vélo, mais le coût est trop élevé et le concept n'est pas abouti. En plus, il estime que l'habitant de Coppet ne va pas profiter de cette installation. En revanche, il adhère à la proposition de subventionner les vélos personnels.



M. G. Cherbuin pense que ce projet est intéressant mais qu'il vient un peu tôt car il manque de pistes cyclables dans la région.

M. R. Camponovo invite l'assistance à voir plus loin que l'aspect financier de ce projet. Le fait que notre gare soit si importante, nous oblige à trouver des alternatives à l'arrivée massive des véhicules. C'est ce qu'a fait la Municipalité en proposant ce préavis. Concernant le subventionnement de vélos, il n'est pas d'accord avec cette proposition car il pense que la majorité des habitants de Coppet en ont déjà un chez eux. Il rappelle que le livre sur Coppet avait également été difficile à faire accepter par le Conseil et que maintenant tout le monde est très content que cet ouvrage ait été publié. C'est le même principe pour ce préavis et il propose de l'accepter.

Le Président rappelle à l'Assemblée de garder le silence pendant les interventions afin de faciliter le travail de la secrétaire et propose une pause de 5 minutes.

Mme N. Allegra aimerait savoir si une étude a été faite au niveau des énergies solaires pour recharger les vélos électriques.

M. J.-C. Trotti répond qu'un développement est en cours pour des stations solaires mais pas encore en place.

M. N. Gerber estime qu'il manque de places pour les vélos. Il propose de refaire le préavis en le scindant en deux. Le premier avec le double de places et le deuxième avec le VeloPass.

M. G. Prodi reconnaît que le manque de places est préoccupant. Il rappelle que le terrain autour de la gare appartient aux CFF et que pour le moment, ceux-ci ne veulent pas entrer en matière. De plus, il n'est pas possible non plus de l'acquérir et la parcelle 221 n'est pas constructible. L'ensemble de ce préavis entre dans un concept global sur la problématique liée à la mobilité. Pour que les autres communes puissent jouer le jeu, il faut que Coppet soit le précurseur. Il ne faut pas oublier que dès décembre prochain, les horaires des transports publics vont être étoffés, la politique de stationnement va être modifiée et c'est pour ces raisons qu'il faut proposer des alternatives pour permettre aux usagers de venir jusqu'à la gare.

M. F. Formenti estime également que le projet n'est pas abouti et est favorable pour qu'un amendement soit déposé sur ce préavis en utilisant le budget complet tel qu'il est prévu, mais sans le VeloPass, en augmentant les possibilités de parking sécurisé.

Le Président prend acte et demande à M. F. Formenti de préparer le texte qu'il désire voir voter.

M. G. Prodi estime que ce n'est pas une bonne idée de retirer du préavis la station de vélos en libre-service pour différentes raisons, mais surtout concernant la non solidarité par rapport aux autres communes concernées.

M. F. Formenti propose de modifier la fin de la décision du préavis en supprimant « ainsi que pour l'installation d'une station de vélos en libre-service à la gare ».

Plus de 5 personnes soutiennent cet amendement.

M. M. Gada revient sur l'intervention de M. le Syndic sur la non solidarité par rapport aux autres communes, il estime que le fait de développer un parking sécurisé est un plus pour les usagers qui ont besoin de place pour leur vélo.

M. G. Meylan aimerait savoir où ces vélos vont être entreposés.

Le Président répond que ce sera à la Municipalité de venir avec des solutions.

L'Assemblée passe au vote concernant l'amendement.

Oui : 21

Non : 24

Abst. : 2

L'amendement est refusé.

La parole n'étant plus demandée, le Président procède à la lecture des conclusions du préavis et l'Assemblée passe au vote.

Oui : 21

Non : 23

Abst. : 3

Le préavis No 19/2011-2012 relatif à la demande de crédit de CHF 172,000.00 pour l'installation de supports à vélos à la gare et aux emplacements stratégiques de la commune ainsi que pour l'installation d'une station de vélos en libre-service à la gare, est refusé.

7. Rapport de la commission permanente d'Urbanisme concernant le préavis No 20/2011-2012 relatif à la demande de crédit de CHF 44,000.00 pour la démolition de la villa sise sur la parcelle No 294 aux Rocailles

A la demande du Président, le rapporteur de la commission d'Urbanisme, M. R. Camponovo, lit les conclusions du rapport qui propose d'accepter ce préavis.

Le Président ouvre la discussion.

M. A. Alliste est étonné de ne voir qu'une seule offre.

Mme N. Imesch répond que la société qui a été choisie pour procéder à la démolition est locale, ce qui évitera des déplacements inutiles. De plus, elle équipée pour le désamiantage, si besoin.

La parole n'étant plus demandée, le Président procède à la lecture des conclusions du préavis et l'Assemblée passe au vote.

Oui : 47

Non : 0

Abst. : 0

Le préavis No 20/2011-2012 relatif à la demande de crédit de CHF 44,000.00 pour la démolition de la villa sise sur la parcelle No 294 aux Rocailles, est accepté à l'unanimité.

8. Lecture et approbation de l'extrait du Procès-verbal du jour

Le Président donne lecture de l'extrait du PV du jour et l'Assemblée passe au vote.

Oui : 47

Non : 0

Abst. : 0

L'extrait du PV est accepté à l'unanimité.

9. Divers et propositions individuelles

M. F. Keller aimerait des nouvelles concernant le sondage sur la piscine envoyé par la commune de Versoix.

M. G. Produit explique que l'association Regio-nage qui pilote ce projet a déjà approché les autorités de Terre Sainte il y a quelques années en présentant l'idée d'une piscine olympique de 50 m. Etant donné les coûts importants, nos autorités ont décidé de ne pas participer à ce projet. Par ailleurs, comme annoncé dans la presse, une autre alternative est en cours d'étude. Il s'agirait d'une piscine scolaire couverte sur le centre sportif des Rojalets.

M. R.-C. Girod aimerait savoir s'il est normal que les membres d'une commission ayant accepté un préavis, vote le contraire lors de la séance du Conseil.

Le Président répond par l'affirmative car la liberté de vote est totale.

Mme C. Demole, suite à la suppression du ramassage des poubelles, se demande quand est-ce que les containers privés vont être récupérés, comme promis par la Commune.



M. J.-C. Trotti remercie Mme C. Demole car ce point a été oublié. Le nécessaire sera fait prochainement. De plus, il complète son intervention en rappelant que cela fait deux mois que le nouveau système a été mis en place. Certains réglages sont encore à faire, la Municipalité en est consciente, mais dans l'ensemble ces changements se passent plutôt bien.

M. F. Formenti aimerait comprendre le système du coût des parkings. Pour les trois premières heures de stationnement, l'usager ne paie que CHF 0.10, alors qu'ensuite, le prix est de CHF 5.00 de l'heure. De plus, il ne comprend pas pour quelle raison ces parcomètres commencent à 7 heures du matin du lundi au samedi. Il craint que les visiteurs soient quelque peu refroidis par cette politique de stationnement.

M. G. Produit explique que la gratuité pour les trois premières heures n'est pas possible pour des raisons techniques. Concernant le prix de CHF 5.00 pour les heures suivantes, il s'agit d'un tarif dissuasif pour les pendulaires qui désirent se garer à Coppet pour la journée complète, car cela leur coûtera le montant CHF 25.00 par jour. Il rappelle que ces taxes ne concernent ni les habitants du bourg, ni certaines personnes qui y travaillent.

M. J.-C. Trotti ajoute que les horaires dès 7h. jusqu'à 19h. du lundi au samedi sont ceux appliqués dans les autres villes. En ce qui concerne le tarif de CHF 0.10 pour les trois premières heures, les usagers devront se rendre à la borne, indiquer le numéro de la place et payer cette modique somme. Cette procédure permettra les contrôles.

Mme C. Demole voudrait connaître la raison pour laquelle le samedi est également payant.

M. G. Produit répond que le samedi est également une journée bien utilisée et que cela pourrait permettre une meilleure disponibilité des places pour les clients des commerces du bourg. Il tient à signaler que toutes ces mesures devront être testées.

Mme B. Fauran tient à revenir sur le préavis qui n'a pas été accepté. Bien que toutes les personnes présentes dans cette salle semblent intéressées par le développement de la mobilité douce, le prix élevé a fait refuser ce préavis. Elle demande si d'autres sociétés du même type proposent d'autres alternatives.

M. G. Produit rappelle que c'est un concept régional et qu'il doit être compatible. La Municipalité reviendra devant cette assemblée avec d'autres propositions.

M. G. Meylan aimerait savoir où en est l'accès au Chaucey en passant par les Perrières.

M. G. Produit répond que ce projet n'a pas encore abouti suite aux oppositions diverses des habitants des Perrières. La Municipalité travaille sur la possibilité d'un parking souterrain et reviendra prochainement avec une nouvelle proposition.

Mme C. Demole revient sur les travaux non terminés au chemin des Grands-Huttins et relève les problèmes de sécurité.

M. J.-C. Trotti rappelle qu'il faut une année avant la pose du revêtement définitif. Ces travaux se feront au mois d'août prochain.

La parole n'étant plus demandée, la séance du Conseil Communal est levée à 22h40.

Le Président

La Secrétaire

Yves Riesen

Christine Mutton